Envoyé en préfecture le 13/01/2026
Reçu en préfecture le 13/01/2026
Publié le
ID : 029-212901136-20260113-DEL2025076-DE

République Française
Département Finistère
Commune de Lanmeur

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	15	16

Vote
A l'unanimité
Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Finistère
Le : 08/01/2026
Et
Publication ou notification du :
08/01/2026

L'an 2025, le 18 Décembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lanmeur s'est réuni à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Madame LUCAS Anne-Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 18/12/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/12/2025.

Présents : Mme LUCAS Anne-Catherine, Maire, Mmes : KULIGOWSKI Orlane, LE COZ Gaelle, LE JEUNE Valérie, LEROY-DENIEL Caroline, MAZE Fabienne, QUENEA Anne, RANNOU Catherine, ROUSVAL-DILASSER Morgane, MM : BODEUR Hervé, COSQUER Ludovic, DENIS Yvon, LE BERR Jean-Marc, LE DUFF Jean-Paul, MORIAMEZ Christian

Absent(s) ayant donné procuration : M. MARTIN Alexis à Mme LUCAS Anne-Catherine
Absent(s) : Mme LEMETTRE Julie, MM : LE LOUS Nicolas, LE NORMAND Marcel

A été nommé(e) secrétaire : M. DENIS Yvon

DEL2025-076 – Autorisation de mandater et de liquider les dépenses d'investissement 2026 jusqu'au budget primitif 2026

Le Maire informe les membres de l'assemblée, que conformément à l'article 1612-1 du Code des Collectivités Territoriales, il y aurait lieu de l'autoriser à liquider et mandater des dépenses d'investissement en 2026 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, jusqu'au vote du budget primitif 2026.
Le Conseil Municipal, le Maire entendu, à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser le Maire à liquider et mandater les dépenses d'investissement en 2026, jusqu'au vote du Budget Primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et fixe cette somme à 522 205. € qui sera répartie comme suit :

Chapître 13 subventions d'investissements….. 3 750 €
1388 autres subventions non transférable 3 750 €

Chapître 20 Immobilisations incorporelles...(sauf 204) 4 857 €
2031 frais d'études …… 2 000 €
2051 Concessions et doits similaires…… 2 857€

Chapître 21 Immobilisations corporelles..... 22 500 €

2111.terrains nus…….. 1 250 €
2115-terrais bâtis……..7 500 €
215731.marériel roulant……..1 250 €
21831.matériel informatique scolaire….1 250 €
21838 autres matériel informatique…… 500 €
2188 autres immobilisations corporelles.10 750 €

Chapître 23 Immobilisations en cours .. 476 098 €

2313 constructions……209 391 €
2315.installation, matériel et outillage.. …266 707 €

Chapître 27 Autres Immobilisations financières... 15 000 €

Envoyé en préfecture le 13/01/2026
Reçu en préfecture le 13/01/2026
Publié le
ID : 029-212901136-20260113-DEL2025076-DE

2744.prêts d'honneur.....1 250 €
274 6342.Créances collectivité de rattachement...13 750 €

TOTAL.....522 205 €.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 07/01/2026

Le Maire
Anne-Catherine LUCAS

Secrétaire de séance
M. DENIS Yvon

Publicité des actes de la commune par publication papier et site internet le 08/01/2026

Madame LE MAIRE
Anne Catherine LUCAS

MAIRIE DE LANMEUR
Finistère